



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Service Juridique (SJ)
n° 21-888
Affaire suivie par :
Philippe Cantier
Tél : 05 67 76 58 86
Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DU TARN

Arrêté modificatif n°4

**Pour le Recteur
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'éducation nationale**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics ;
Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;
Vu l'arrêté rectoral du 10 février 2021 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;
Vu l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté de Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse du 9 janvier 2019 fixant l'attribution des sièges par organisations syndicales pour le du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Tarn ;
Vu les arrêtés du 22 janvier 2019, du 02 septembre 2019, du 8 janvier 2020 et du 15 septembre 2020 relatifs à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Tarn ;
Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Tarn ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental est fixée comme suit.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
Présidente du comité.

Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Assistent également aux réunions du CHSCT le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi qu'un agent chargé du secrétariat administratif.

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES : 7 titulaires, 7 suppléants

FSU : 3 titulaires - 3 suppléants

Membres titulaires :

Madame Valérie CLERC,
Madame Hélène LOPEZ,
Madame Joëlle JALABERT.

Membres suppléants :

Monsieur Hervé TROGNON,
Madame Réjane DAGREOU,
Monsieur Benoit FOUCAMBERT.

UNSA - Education : 2 titulaires - 2 suppléants

Membres titulaires :

Madame Marie-Véronique DROUARD GUIET,
Madame Violaine MARTY.

Membres suppléants :

Madame Juliette CORSON,
Monsieur Benjamin PONS.

FNEC FP FO : 2 titulaires - 2 suppléants

Membres titulaires

Madame Laure DELBES,
Monsieur Hervé MAGRE.

Membres suppléantes

Madame Céline BEGES,
Monsieur Christian ROBERT.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté remplace l'arrêté modificatif n°3 du 15 septembre 2020 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental (CHSCT) du Tarn.

Les autres dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2019 demeurent inchangées.

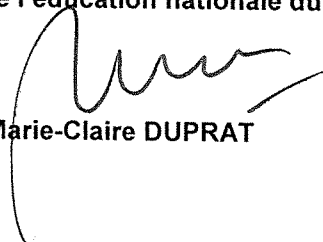
ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 7 septembre 2021.

**La Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Tarn**



Marie-Claire DUPRAT